



Le Comité 21 lance son nouveau site des Agenda 21 en janvier 2011



Le Comité 21 est reconnu au niveau national pour son action de promotion et de déploiement des Agenda 21. S'appuyant sur quinze ans d'expériences, il propose un nouveau site-portal dédié à toutes les démarches d'Agenda 21, en s'appuyant sur quinze ans d'expériences.

■ Un outil indispensable qui n'existe pas

Porté par le site www.agenda21france.org, qui bénéficie d'une moyenne de 31 000 connexions par mois, le Comité 21 lance en janvier 2011 un **site-portal unique** regroupant toutes les ressources utiles pour les démarches Agenda 21 menées par les différents acteurs de la société. Ce site portail offre sur sa page d'accueil un accès vers trois types de démarches :



Agenda 21 territoriaux



Agenda 21 scolaires



autres Agenda 21

(associations, fédérations, entreprises...).

Pour chaque entrée, ce site valorise dorénavant toutes démarches les Agenda 21 à travers une carte de France exhaustive et facilite leur mise en réseau. Il permet aujourd'hui de :

- identifier les initiatives et les acteurs Agenda 21 de votre territoire,
- télécharger des outils méthodologiques,
- s'informer des événements incontournables,
- trouver des partenaires,
- ... et surtout valoriser votre démarche de développement durable !

■ Les publics cibles

Le site portail www.agenda21france.org permet aux citoyens de se repérer sur l'actualité du développement durable en France, de s'informer sur les grands projets qui animent les territoires et de découvrir les organismes qui s'engagent. Il contribue à la mobilisation des habitants pour l'avenir de leur territoire et à leur implication dans la construction des Agenda 21, à l'échelle des territoires, des établissements scolaires, des entreprises ou des associations.

C'est également un excellent outil de mutualisation, de valorisation et de veille pour **tous les acteurs et les partenaires engagés dans des Agenda 21** : les collectivités territoriales, les acteurs de l'éducation, les ONG et les associations, les entreprises ; les organismes publics... et enfin les médias qui sont également en demande d'initiatives concrètes sur ce sujet.

■ L'Agenda 21, marque de fabrique du Comité 21

Depuis plus de quinze ans, le Comité 21 accompagne les Agenda 21.

Agenda 21 de territoires

Le Comité 21 a lancé en 2004 le site portail www.agenda21france.org qui propose :

- une cartographie des Agenda 21 locaux en France,
- des retours d'expériences de collectivités territoriales françaises et européennes,
- l'actualité des Agenda 21 et du développement durable dans les territoires,
- des outils méthodologiques et bibliographiques.

Le site portail www.agenda21france.org recensait 2010 près de **443 démarches Agenda 21** de collectivités territoriales : communes, intercommunalités (communautés urbaines, communautés d'agglomération, communautés de communes, pays, PNR, syndicats), départements, régions.

Agenda 21 d'établissements scolaires

Depuis 2005, le Comité 21 contribue également à faciliter la mise en œuvre d'**Agenda 21 dans les établissements scolaires** à travers la réalisation d'outils méthodologiques pratiques et concrets :

- La plaquette *Vers un Agenda 21 scolaire* diffusée auprès de **10 000 décideurs** en partenariat avec ACCES DD* et la CASDEN.
- Le guide méthodologique de l'Agenda 21 scolaire *De l'école au campus, agir ensemble pour le développement durable* diffusé à **4 000 exemplaires**.
- La rubrique spécifique sur www.comite21.org (recommandations, outils, suivi des opérations pilotes, retours d'expériences français et européens).
- La base de données d'accompagnateurs associatifs d'Agenda 21 scolaires qui recense **66 contacts** sur tout le territoire national.

**I'frée, le réseau Ecole et Nature, le réseau Ecorce et l'UNCPPIE dans le cadre du programme Agir ensemble pour ACCompagner les Établissements Scolaires et Extra-Scolaires dans leurs démarches de Développement Durable*

Autres Agenda 21

En 2009, le **Comité 21 a décidé de mettre en place son propre Agenda 21**. Cette initiative est le gage d'une mise en cohérence des recommandations que nous faisons à nos adhérents avec nos actions quotidiennes. C'est aussi un projet d'équipe fédérateur et le développement à court terme d'une nouvelle compétence. Cette démarche nous conduira à identifier les bénéfiques mais aussi les difficultés rencontrées. Cette analyse, enrichie des retours d'expériences provenant d'autres organismes déjà engagés dans la démarche, nous permettra d'élaborer **des recommandations à la disposition**, par exemple, **des associations, des TPE et PME** qui souhaitent se doter d'une stratégie de développement durable.

Contacts



Elise Gaultier – 01 55 34 75 27 – gaultier@comite21.org



Christine Delhaye – 01 55 34 75 23 – delhaye@comite21.org



Anne Lemaire – 01 55 34 75 25 – lemaire@comite21.org

**avec le soutien de l'ADEME, du MEDDTL
et de la Fondation de France**



**en partenariat avec la CASDEN
pour la rubrique Agenda 21 scolaires**



Le Comité 21 a pour mission de créer les conditions d'échange et de partenariat entre ses adhérents issus de tous secteurs afin qu'ils s'approprient et mettent en œuvre, ensemble, le développement durable à l'échelle d'un territoire.

Le Comité 21 a été créé en 1995 pour faire vivre en France l'Agenda 21, programme d'actions ratifié par plus de 170 pays au sommet de Rio.



Comité 21
132, rue de Rivoli, 75001 Paris, France
Tél. : (33) 01 55 34 75 21 . Fax : (33) 01 55 34 75 20
comite21@comite21.org . www.comite21.org . www.agenda21france.org